



**Bulletin d'info
n° spécial 20 ans
mai 2018**

**Association des
familles victimes
du saturnisme
(AFVS)**

**20, villa Compoint
75017 Paris**
M° Guy Môquet ou
Brochant
Bus : 31, 66, 54, 74, 81

**Tél :
09 53 27 25 45
06 99 89 19 39**

**Fax :
09 58 27 25 45**

**E-mail :
afvs@afvs.net**

www.afvs.net

L'AFVS a 20 ans

⇒ Historique

Dans le sillage du premier collectif anti-plomb créé par plusieurs associations en 1988 et relayé par la suite par Médecins du monde avec la Mission saturnisme constituée en 1993, l'Association des familles victimes du saturnisme (AFVS) voit le jour en mars 1998 à l'initiative conjointe de diverses associations — dont le GISTI, le CATRED, Médecins du monde et la Bellevilleuse — et de familles touchées par le saturnisme.

L'AFVS, qui agit sur les axes notamment de la santé et du logement afin de prévenir l'intoxication des enfants par le plomb et d'accompagner dans leurs démarches les familles d'enfants victimes du saturnisme, soutient les personnes atteintes par cette maladie ou exposées au plomb ainsi que leur entourage, informe sur le saturnisme et agit pour la mise en œuvre d'une politique de prévention, de santé publique et de réparation des risques liés au saturnisme. A cet effet, elle assure également la représentation collective des victimes du saturnisme et de leur entourage auprès des autorités publiques, administratives et judiciaires.

L'AFVS fut un artisan efficace de la loi n° 98-657 d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, loi qui encadre le dispositif de lutte contre l'intoxication au plomb. Constatant que des lacunes certaines y existent — souvent aggravées par les textes de mise en application, en particulier en ce qui concerne l'absence de mesures de relogement des familles pendant les travaux, la qualité et le contrôle des travaux palliatifs qui ne suffisent pas à enrayer durablement la présence de plomb dans les peintures et le danger qui en résulte pour les enfants en bas âge, l'absence de suivi médical systématique des enfants atteints de saturnisme et sa non-prise en charge au titre des maladies à déclaration obligatoire — l'AFVS alerte sur les suites à donner et œuvre pour la mise en place d'un dispositif efficace pour lutter dans l'urgence contre les graves conséquences du saturnisme.

⇒ L'AFVS au niveau national

- En mai 1999, l'AFVS livre bataille pour éradiquer le plomb à l'école Titon (11^e arrondissement de Paris) où, à sa demande, une recherche de plomb a été effectuée qui s'est révélée positive (mise en évidence de la présence de peintures dont les teneurs en plomb toxique accessible sont significatives) et où des travaux sommaires ont été réalisés en urgence suite à son action.

Deux ans après le vote de la loi contre les exclusions et les nombreux textes, décrets, arrêtés et circulaires qui l'ont suivie, l'AFVS constate que sur le terrain, où elle a commencé à implanter son action (quartier de Belleville dans le 19^e arrondissement de Paris), les moyens mis en œuvre ne font pas progresser la lutte contre le saturnisme et la prise en charge des enfants intoxiqués.

Cette action conduit à donner l'alerte sur la présence de plomb dans d'autres écoles anciennes et mal entretenues construites avant 1948, les peintures à la céruse (sel de plomb) étant largement utilisées dans le bâtiment jusqu'à cette date et leur dégradation conduisant à enrichir très fortement en plomb les poussières qui se dégagent de ces bâtiments.

- En avril 2000, l'AFVS est alertée car des travaux pour éradiquer les peintures au plomb sont réalisés en site occupé dans un immeuble appartenant à la mairie de Paris dans lequel habitaient des familles dont certaines étaient déjà suivies par l'association. L'AFVS et des journalistes se sont rendus sur place et ont constaté que si les ouvriers étaient munis d'une combinaison et d'un masque, les enfants qui jouaient dans les escaliers ne portaient aucune sorte de protection.

C'est ainsi que les enfants ont continué à s'intoxiquer suite à la présence de plomb dans les poussières au sol et que les plombémies pratiquées ont flambé. Au vu de ces constats, les travaux ont été stoppés, la presse a été alertée et cet état des faits a été largement relayé. Des procédures en justice ont été engagées en urgence pour reloger tous les habitants, et 13 personnes habitant dans cet immeuble plus le GISTI, Médecins du monde et l'AFVS ont engagé une procédure pénale et ont porté plainte contre X pour « omission de porter secours » et « atteinte à l'intégrité de la personne ».

- *In fine*, après avoir alerté le défenseur des droits de l'enfant sur les conditions sanitaires dans lesquelles se trouvent les enfants logés dans les immeubles à forte teneur en plomb et sur les dangers qu'ils courent pendant les travaux d'éradication du plomb, l'AFVS s'adresse au ministre délégué à la Santé lui demandant de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'un protocole de travaux soit établi exigeant que soient imposées les mêmes précautions que celles qui sont obligatoires lors des travaux dans les bâtiments contenant de l'amiante.

Par ailleurs, l'AFVS attire l'attention sur le fait que les campagnes d'information et de formation des intervenants sociaux proches du terrain et des familles sont inexistantes.

*
* *

C'est dans ce contexte de lutte et de prise de conscience que l'AFVS a toujours continué son combat au niveau national au fil des années, et ce depuis sa création en 1998. Partenaire de plusieurs collectifs dont l'Observatoire du droit à la santé (ODSE), le Collectif interassociatif sur la santé (CISS), la Fédération DAL, l'association Henri Pézerat, le réseau Juris-Logement, l'Union nationale des associations familiales (UNAF), le Comité contre la faim et pour le développement (CCFD) et le Secours catholique, parmi d'autres, l'AFVS a persévéré dans sa lutte contre le saturnisme.

L'AFVS s'efforce avec le peu de moyens dont elle dispose de répondre aux inquiétudes et aux questionnements des personnes qui la sollicitent. A ce jour, plus de 1 000 dossiers ont été enregistrés depuis sa création. En plus de suivre ces dossiers d'un point de vue administratif, médico-social, préventif et informatif, l'AFVS assure un travail de terrain avec une visite à domicile des familles pour constater l'état du logement ainsi que la présence ou non du plomb accessible.

Soulignons par ailleurs le fait que, en dehors de ses propres actions, l'AFVS soutient d'autres associations liés au mal-logement.

- En octobre 2013 l'AFVS a commencé à tenir une permanence d'une journée par semaine à Argenteuil dans les locaux de la Maison de l'habitat de cette ville. Depuis le début de cette action, plusieurs dossiers ont été ouverts. La demande de renseignements et la préoccupation des familles sur le thème de l'insalubrité étaient en progression chaque semaine. Cette action a pris fin en 2016. Toutefois, depuis que l'AFVS a déménagé dans ses nouveaux locaux villa Compoint, nous avons vu certaines familles se rapprocher de nous.
- En mai 2014, à la demande du médecin chef des centres de PMI d'Argenteuil, l'AFVS a dispensé une formation sur le saturnisme au personnel des PMI du Val-d'Oise. L'information s'adressait tout particulièrement aux médecins, qui n'étaient guère informés sur le saturnisme.
- En 2014 également, en concertation avec la Fondation Abbé Pierre et certains de ses partenaires associatifs ainsi que le DAL, l'AFVS se mobilise autour de la loi DALO. En effet, cette loi, qui est entrée en vigueur en mars 2007, n'a eu aucun impact sur l'accès au logement des personnes en situation de mal-logement ou dépourvues de logement.

⇒ **L'AFVS s'implique aussi en province et en outre-mer**

- En 2014, l'AFVS a été sollicitée par un médecin du CHU de Marseille qui suit des enfants intoxiqués au plomb. Marseille est une ville dans laquelle on retrouve beaucoup de logements anciens avec des peintures au plomb. Cependant le problème est sous-évalué et les cas de saturnisme ne sont pas toujours déclarés. Cet état d'esprit des autorités se reflète sur la prise en charge de la pathologie. C'est ainsi que l'AFVS a conseillé au médecin qui suit ces enfants de déclarer le saturnisme en affection longue durée (ALD 30) afin que les dépenses liées à la pathologie soient prises en charge à 100 % par la Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM), comme c'est le cas en Ile-de-France, mais sa demande a été rejetée. Devant ce refus, l'AFVS a pris contact avec le service médical de la CPAM afin de comprendre et de porter à connaissance que cela existe déjà dans d'autres régions.
- En avril 2009, lors de son hospitalisation, un enfant du quartier de l'Oasis de la ville du Port, près de Saint-Denis de La Réunion, se révèle atteint du saturnisme. Son cas donne l'alerte. Deux ans plus tard, l'investigation menée auprès des autres enfants du même milieu de vie où se pratique la récupération des vieilles batteries sur un sol sablonneux, lui-même pollué, aboutira à la détection de 76 cas de saturnisme infantile au sein de 87 familles. Dès la connaissance de ce drame, l'AFVS établit le contact avec les familles et l'instance sanitaire de l'ARS-OI (Agence régionale de Santé – Océan Indien). Concernant les familles, les contacts réalisés sur place ont permis la création de l'Association des familles victimes du saturnisme de La Réunion (AFVSR), et ce en partenariat avec l'AFVS.

⇒ **L'AFVS s'ouvre à l'international**

- L'AFVS est partenaire de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb. Chaque année, l'Alliance organise une Semaine d'action internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb. Cette campagne de sensibilisation, qui se déroule sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), vise notamment à amener les gouvernements, l'industrie et les consommateurs à agir davantage pour éliminer les peintures au plomb, le but étant d'attirer l'attention sur la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre les effets néfastes de l'exposition au plomb sur la santé, en particulier chez l'enfant.

- En 2011 l'AFVS a participé au Forum social mondial (FSM) qui s'est déroulé à Dakar du 6 au 11 février. Après deux années de présence au Sénégal pour soutenir la lutte de victimes de saturnisme avec des conséquences tragiques (mort de plus de 20 enfants à Thiaroye), il lui a semblé indispensable de profiter de cette rencontre internationale — lieu privilégié d'expression des peuples — pour confirmer son engagement et son soutien aux populations touchées par le saturnisme dans ce pays. C'est ainsi qu'elle a participé, aux côtés de la coordination, à la préparation du forum, à l'animation d'un atelier pour sensibiliser l'opinion nationale et internationale à la problématique du saturnisme et au bilan de cette manifestation pour définir les perspectives de travail.
- Par ailleurs, nous recevons des demandes d'information en provenance de différents pays, notamment d'Allemagne, de Cameroun et d'Algérie.

⇒ Notre combat continue

Alors que l'AFVS continue de se battre pour que l'intoxication au plomb soit reconnue dès qu'une plombémie positive est constatée et que toutes les études internationales s'accordent à dire que les effets sont sans seuil et que les conséquences sont irréversibles, le 8 juin 2015 le seuil de la déclaration obligatoire du saturnisme a changé : jusqu'alors de 100 µg/L de sang, il a été **abaissé à 50 µg/L de sang**. Toutefois, pour que ce nouveau seuil soit pris en compte, il faut une volonté politique et une mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, cibler les personnes à risque et relancer le dépistage qui ne se faisait plus. L'AFVS se réjouit de cette avancée qui n'est qu'une étape dans la lutte contre le saturnisme, qui continue à faire des victimes, notamment chez les jeunes enfants.

Au regard de son bilan 2016, l'AFVS a décidé d'étendre son activité et de travailler avec les acteurs locaux dont elle se sent proche, et ce sur trois ou quatre territoires : Île-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette approche entend comparer, à partir de données quantitatives, des sites où l'on a la preuve de l'existence du saturnisme avec des lieux où l'on peut supposer sa présence en raison des conditions similaires (logement ancien, logement potentiellement indigne et logement surpeuplé). L'identification de ces derniers a pour objet d'inciter les acteurs locaux à mener des actions de dépistage. C'est d'une recherche-action dont il s'agit, puisque, dans chaque cas, ces données seront discutées avec les travailleurs sociaux, les associations concernées et les professionnels pour les sensibiliser au saturnisme, à sa prévention et aux moyens de lutter contre cette maladie.

Depuis le 11 septembre 2017, l'AFVS assure une permanence « **Habitat insalubre et exposé au plomb** » au Centre administratif de la mairie de Saint-Denis. L'objectif de cette permanence, ouverte le lundi de 14 h à 16 h, est le suivi sur place des familles de la Seine-Saint-Denis en général et de Saint-Denis en particulier confrontées au saturnisme et à l'habitat indigne. Cette permanence devrait se tenir dans d'autres locaux très prochainement.

*

*

*

Au vu des dossiers ouverts par l'AFVS chaque année, force est de constater que le mal-logement est toujours d'actualité et que le plomb accessible reste un problème majeur. Il reste un long chemin à parcourir pour que le saturnisme soit éradiqué et que toutes les victimes soient indemnisées.

Plombémie

La plombémie, c'est-à-dire le taux du plomb dans le sang, s'exprime en microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$). Une plombémie normale est égale à 0.

La contamination se fait par voie digestive, respiratoire ou placentaire. La demi-vie d'élimination du plomb est de 30 jours dans le sang mais, de 10 à 30 ans dans les os.

Où trouve-t-on du plomb ?

On trouve du plomb dans les peintures et les poussières dans des logements anciens et dégradés, dans l'eau du robinet en cas de canalisations en plomb, dans certaines aires de jeux contaminées par le plomb en zone urbaine ou à proximité d'un site industriel, dans certains ustensiles de cuisine en céramique ou en étain de fabrication artisanale ou à usage normalement décoratif, dans les récipients en cristal, dans les cosmétiques traditionnels comme le khôl ou dans les remèdes traditionnels, dans l'essence au plomb.

Qui s'intoxique aujourd'hui ?

En France, aujourd'hui, les principales intoxications se produisent du fait d'un habitat insalubre et dégradé. Les enfants sont des personnes à risque du fait que l'activité main-bouche est importante chez eux et que, d'une part, ils ont une absorption digestive plus importante et, d'autre part, ils ont une très grande sensibilité du système neurologique en plein développement.

Atteinte d'une future génération

Dans 20 ans, les petites filles qui s'intoxiquent au plomb aujourd'hui intoxiqueront à leur tour leur fœtus quand elles seront enceintes, car la durée de vie du plomb osseux est de 10 à 30 ans. Le relargage du plomb dans le sang est à l'origine d'une exposition chronique endogène, et il augmente en particulier au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Symptômes du saturnisme

Le saturnisme est la première maladie professionnelle et une des deux maladies non infectieuses à déclaration obligatoire. Il s'agit d'une maladie « invisible » dont les symptômes sont des troubles digestifs vagues, des troubles du comportement, de l'attention et du sommeil, une baisse des capacités cognitives et un retard du développement psycho-moteur.

L'Agence européenne de sécurité des aliments retient trois types d'effets sur la santé :

- 36 $\mu\text{g/L}$: élévation de 1 % de la pression artérielle systolique chez les adultes ;
- 15 $\mu\text{g/L}$: hausse de 10 % de la prévalence de la maladie rénale chez les adultes ;
- 12 $\mu\text{g/L}$: effets sur le développement neurologique des enfants avec diminution du QI de 1point.

Seuils retenus au fil du temps

800 $\mu\text{g/L}$: Valeur limite d'exposition professionnelle avant 2003. Aujourd'hui, 400 $\mu\text{g/L}$ pour les hommes et 300 $\mu\text{g/L}$ pour les femmes.

250 $\mu\text{g/L}$: seuil définissant le saturnisme infantile en France avant 1992.

150 $\mu\text{g/L}$: seuil définissant le saturnisme à la création de la Mission saturnisme en 1993.

100 $\mu\text{g/L}$: seuil retenu en France en 2004 pour faire une déclaration obligatoire.

50 $\mu\text{g/L}$: seuil retenu en France depuis juin 2015 pour faire une déclaration obligatoire.

25 $\mu\text{g/L}$: seuil de vigilance depuis juin 2015.

15 $\mu\text{g/L}$: seuil retenu en 2013 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour guider les actions de réduction du risque. Le non-dépassement de cette plombémie protégerait la population entière, y compris les enfants, contre l'ensemble des effets néfastes du plomb identifiés à ce jour.

Etude plomb habitat 2009

Cette étude a révélé la présence de plomb dans 25 % des logements et 34 % des parties communes, avec 4,7 % de logements dégradés. Par ailleurs, les aires de jeu se sont révélées très contaminées, une contamination trois fois plus élevée que dans les logements due à la retombée atmosphérique de plomb provenant des activités industrielle et du trafic automobile.

Dans l'eau du robinet on a constaté une concentration de plomb supérieure à 10 $\mu\text{g/L}$ dans 3 % de logements.